

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de GILLEY (25271)



## PIECE N°C6 – Avis et parutions publiés

PLU initial approuvé le 22/10/2015  
Suivi des modifications en date des 14/09/2017, 21/10/2021 et 20/01/2022  
Modification de droit commun n°2 prescrite par délibération du : 02/11/2023  
DATE ET VISA

### DOSSIER D'ENQUÊTE



**Cabinet d'urbanisme DORGAT**

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

[dorgat@dorgat.fr](mailto:dorgat@dorgat.fr)

[www.dorgat.fr](http://www.dorgat.fr)

Le Maire, **21 MAI 2024**  
Gilbert MARGUET





## LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1.72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1.72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. À cet effet, **M. Jean-Paul MASSON** en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et **M. Albert GROSPERRIN** en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, **du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00** (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **lundi 17 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 27 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;**
- **samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 :

- en mairie de GILLEY, aux jours et heure habituels d'ouverture soit le lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 8h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00
- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Commune de Gilley : <https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336>
- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY – A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle – 25650 GILLEY
- Par mail : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET



# EPREUVE

Commande n° 25205247

Ordre n° 415592700

Dates de parution .....	<b>31/05/2024, 17/06/2024</b>
Zones / Départements .....	<b>LERQTDD25 (LER - D25 Doubs)</b>
Rubrique .....	<b>Annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - enquête publique</b>
Code postal .....	<b>25650 - GILLEY</b>
Annonceur .....	<b>0917590 - MAIRIE DE GILLEY</b>
Opérateur création .....	<b>BURGPEERV</b>
Opérateur modification .....	<b>BURGPEERV</b>



## COMMUNE DE GILLEY

### Lancement & ouverture d'enquête publique de la modification de droit commun n°2 PLU Gilley

communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET

415592700

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1.72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1.72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

#### Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 17 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- jeudi 27 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;
- samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 :  
- en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 8h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00

- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet de la Commune de Gilley :

<https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336>

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY

- Par mail : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Référence annonce :** TCN114770, N°2024-2157  
**Nom du support :** La Terre de Chez Nous  
**Département :** 25  
**Date de parution :** 31/05/2024  
**Objet :** Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 29 Mai 2024

La directrice,

Société Comtoise d'Édition et d'Information s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

## COMMUNE DE GILLEY

### LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPELLIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 17 juin 2024 de 10h à 12h ;
- Jeudi 27 juin 2024 de 15h à 17h ;
- Samedi 6 juillet 2024 de 9h à 12h ;
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h :

- En mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 8h à 12h ; le samedi de 9h à 12h
- Sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Commune de Gilley : <https://gilley.fr/fr/ta/1272624/urbanisme-336>

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY – A l'attention du Commissaire Enquêteur – 1 Place du Général de Gaulle – 25650 GILLEY
- Par mail : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Référence annonce :** TCN114771, N°2024-2158  
**Nom du support :** La Terre de Chez Nous  
**Département :** 25  
**Date de parution :** 21/06/2024  
**Objet :** Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 29 Mai 2024

La directrice,

Société Comtoise d'Édition et d'Information s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

## COMMUNE DE GILLEY

### LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPELLIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 17 juin 2024 de 10h à 12h ;
- Jeudi 27 juin 2024 de 15h à 17h ;
- Samedi 6 juillet 2024 de 9h à 12h ;
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h :

- En mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 8h à 12h ; le samedi de 9h à 12h
- Sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Commune de Gilley : <https://gilley.fr/fr/ta/1272624/urbanisme-336>

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY
- Par mail : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

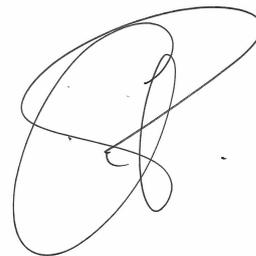
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET





Contact : tel. 0809 100 167 mail : legalesFRV@ebsrservices.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNES ET DU VAL DE DRUGÉON

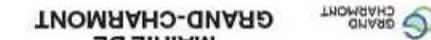
Avie d'Appel Public à la Concurrence

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Marchés publics et privés

Vendredi 31 mai 2024



Avie d'Appel Public à la Concurrence

Objet du marché : Fourniture d'un véhicule postal à 4 roues motorisés

Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Avie d'Appel Public à la Concurrence

Section 1 : Identification de l'acheteur

Section 2 : Communication

Section 3 : Procédure

Section 4 : Identification du marché

Section 5 : Informations sur les lots

Section 6 : Informations complémentaires

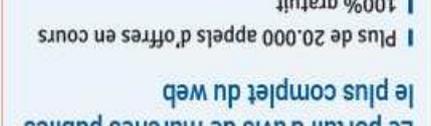
Section 7 : Procédure

Section 8 : Informations complémentaires

Section 9 : Informations complémentaires

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Alertes par email



Le plus complet du web

100% gratuit

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Tous les jours, tous les marchés publics

FranceMarchés.com

Le portail d'avis de marchés publics

100% gratuit

Alertes par email

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Le plus complet du web

Tous les jours, tous les marchés publics

FranceMarchés.com

100% gratuit

Alertes par email

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNES ET DU VAL DE DRUGÉON

Avie d'Appel Public à la Concurrence

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT

Objet du marché : Fourniture d'un véhicule postal à 4 roues motorisés

Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Avie d'Appel Public à la Concurrence

Section 1 : Identification de l'acheteur

Section 2 : Communication

Section 3 : Procédure

Section 4 : Identification du marché

Section 5 : Informations sur les lots

Section 6 : Informations complémentaires

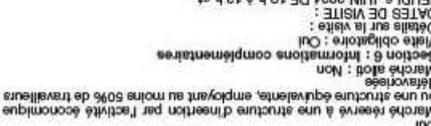
Section 7 : Procédure

Section 8 : Informations complémentaires

Section 9 : Informations complémentaires

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Alertes par email



Le plus complet du web

100% gratuit

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Tous les jours, tous les marchés publics

FranceMarchés.com

Le portail d'avis de marchés publics

100% gratuit

Alertes par email

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Le plus complet du web

Tous les jours, tous les marchés publics

FranceMarchés.com

100% gratuit

Alertes par email

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Logo of Euro Legales and eebro groupe

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Section 1 : Références de l'avis initial

Section 2 : Identification de l'acheteur

Section 3 : Identification du marché

Section 4 : Informations complémentaires

Section 5 : Informations complémentaires

Section 6 : Informations complémentaires

Section 7 : Procédure

Section 8 : Informations complémentaires

Section 9 : Informations complémentaires

Section 10 : Informations complémentaires

Section 11 : Informations complémentaires

Section 12 : Informations complémentaires

COMMUNE DE GILLEY

Lancement & ouverture d'enquête publique de la modification de droit commun n°2 PLU Gilley



La municipalité informe les habitants que par arrêté n°2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts), le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et de concertation des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 17 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- jeudi 27 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;
- samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 :

LEST REBUSU CAN

Vendredi 31 mai 2024

services.fr

- en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 8h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00 - sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet de la Commune de Gilley : https://gilley.fr/fr/bd/1272624/urbanisme-336

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête public disponible du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY

- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire, Gilbert MARGUET

LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts), le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et de concertation des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 17 juin 2024 de 10h à 12h ;
- Jeudi 27 juin 2024 de 15h à 17h ;
- Samedi 6 juillet 2024 de 9h à 12h ;
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h :

- En mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 8h

La Terre de Chy Noirs

DES LÉGAL

31 mai 2024

à 12h ; le samedi de 9h à 12h - sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet de la Commune de Gilley : https://gilley.fr/fr/bd/1272624/urbanisme-336

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY

- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire, Gilbert MARGUET





GAEC DU TILLEUL DE MONTMAHOUX

GAEC agréé le 10 novembre 2022 sous N° 2003 Société Civile au capital variable de 412 500 euros

NEXEN-SIMON Société d'Avocats

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE EN MILIEU

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

LEWILD EVO

Société à responsabilité limitée Au capital de 2 000 euros

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT VIT du 05/06/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Maître Frédéric CARTIER Notaire 25110 BAUME LES DAMES

CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique...

SARL LEYNOT@RES ASSOCIES 30-52 Avenue Jean Jaures 25400 AUDINCOURT

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphanie BERRAND...

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société Civile Immobilière...

CONSTITUTION

Par ASSP du 11 juin 2024 à PESSANS (25440)...

CONSTITUTION

Par ASSP du 11 juin 2024 à PESSANS (25440)...

EN MOUVEMENT

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation...

SCM DES DOCTEURS MERCIER PASCALE MERCIER THIERRY

Société civile de moyens en liquidation au capital de 368 euros

GESTIER

Société civile immobilière au capital de 100 euros

CHUMAIN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

AIRE URBAINE INVESTISSEMENT

SAS au capital de 100 000 € Siège social : CENTRE D'ARTFARRES TECHNOLOGIE

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société...

Aux termes des décisions du 01/05/2024, l'assemblée unique a décidé de transférer le siège social à ECOLE VALENTIN (25480)...

Le CA du 15/05/2024 a pris acte de la fin des mandats d'administrateurs : M. MONTIEL Jean Louis et M. VIVALDU MONTIEL Régis...

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION

130 BIS RUE DE BELFORT CS 40939 - 25201 BESANCON CEDEX

1 N° de commission paritaire : 03281 84038 - ISSN 0242-147X

1 Titulaire de la publication : Florent Dornier

1 N° de commission paritaire : 03281 84038 - ISSN 0242-147X

1 Titulaire de la publication : Florent Dornier

Cabinet AECB MTMH

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BESANCON du 13 juin 2024...

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation...

BISCUITERIE COMTOISE

SARL au capital de 95 000 € Siège social : 12 Rue Jacquard

MODIFICATION

SARL au capital de 95 000 € Siège social : 12 Rue Jacquard

COMMUNE DE GILLEY

LANGEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été présentée...

GL PLUS

Responsabilité Limitée Au capital de 1 500 euros

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2024, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société...

1 Journal agréé pour l'insertion des annonces légales pour le Doubs et le Territoire de Belfort

1 Taux de fibres recyclées : 100 % Ce journal est imprimé sur un papier (FPM) porteur de l'écobadge européen...